

Rwanda. Politiques et militaires enfin jugés ?

Stéphane Aubouard

L'Humanité, 5 novembre 2015

L'association Survie porte plainte en France pour complicité de génocide. Des hauts responsables militaires et politiques français pourraient être directement concernés.

« Si nous ne pouvons pas de facto donner encore de noms, le fait est qu'aujourd'hui, à la lumière des pièces que nous avons accumulées, nous avons les preuves que des décisions concernant des livraisons d'armes aux forces armées rwandaises avant et pendant le génocide des Tutsis ont été prises en haut lieu dans l'état-major français comme à l'Élysée ; c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de porter plainte contre x à pour complicité de génocide. » Pour François Cretollier, membre du conseil d'administration de l'association Survie, cette nouvelle action en justice est une étape cruciale dans le long et douloureux combat que représente la recherche sur la vérité concernant une tragédie qui fit 800 000 victimes entre le 7 avril 1994 et le mois de juillet de la même année.

Les livraisons d'armes françaises au régime prégénocidaire

Depuis lundi, le tribunal de grande instance de Paris (TGIP) a donc reçu

sur son bureau l'un des dossiers les plus complets jamais constitués devant une juridiction nationale ou internationale concernant le génocide perpétré au lendemain de la mort du président Habyarimana le 7 avril 1994. La plainte contre x porte sur deux principaux points : tout d'abord sur les livraisons d'armes et de munitions françaises au régime rwandais prégénocidaire entre janvier et avril 1994, « ce qui constitue pour nous une complicité de génocide » explique, à l'Humanité, François Cretollier. « Des munitions ont bien été livrées aux forces armées rwandaises (FAR) depuis une base militaire de Châteauroux. » Ensuite sur les livraisons d'armes et munitions au régime rwandais au moment même où les massacres avaient commencé. « Des faits qui constituent pour nous également une complicité de génocide. Nous avons la preuve que, le 9 avril 1994, des munitions ont été débarquées des premiers avions de l'opération française "Amaryllis" et remises aux FAR ».

Pour désigner coupables et responsables, tout dépend désormais de la capacité de la justice française à bien vouloir prendre en considération les pièces d'un dossier politiquement brûlant. « Toute la classe politique française peut être mouillée. À l'époque nous étions en pleine cohabitation, avec un gouvernement de droite et

un président socialiste. » Trois options se présentent maintenant. Soit le TGIP classe l'affaire. Soit il demande une enquête préliminaire. Soit, enfin, il ouvre directement une instruction judiciaire. « C'est évidemment ce que nous attendons de la justice française », reprend le responsable de Survie. Pour ce faire, l'association s'appuie sur quelques pièces à conviction remplies de déclarations fracassantes. Comme celles d'Hubert Védrine, alors secrétaire général de l'Élysée à l'époque des faits. Le 16 avril 2014, devant la commission Défense de l'Assemblée nationale, en réponse à la question du député Joaquim Pueyo, « Est-ce que la France a livré des munitions aux forces armées après le début du génocide ? », l'ancien ministre des Affaires étrangères tient les propos suivants : « Il y a eu livraison d'armes pour que l'armée rwandaise soit capable de tenir le choc (...). Donc il est resté des relations d'armement, et ce n'est pas la peine de découvrir sur un ton outragé qu'il y a eu des livraisons qui se sont poursuivies. »

Une instruction menée par le TGIP pourrait faire office de bombe dans le paysage politique actuel

Côté militaire, le capitaine Ancel écrit sur son blog le 4 juillet 2014 : « J'ai vu dans la deuxième quinzaine de juillet un convoi de transport d'armes partir vers le Zaïre (actuelle RDC). La livraison ne pouvait être faite que sur décision politique, tellement le geste était lourd de conséquences (...). » Enfin dans le livre du chercheur et historien Gérard Prunier, le Génocide, publié en 1999, l'as-

sociation anticoloniale extirpe un passage lourd de sens de Philippe Jehanne, un ancien des services secrets, qui servait en mai 1994 au cabinet du ministre de la Coopération, Michel Rousin, et qui déclare à l'auteur : « Nous livrions bien des munitions aux FAR en passant par Goma. Mais bien sûr, nous le démentirons si vous me citez dans la presse. » Une instruction menée par le TGIP pourrait faire office de bombe dans le paysage politique actuel. « Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères français, reste aujourd'hui comme beaucoup de responsables politiques de l'époque, gauche et droite confondues, terriblement muet sur l'affaire », relève François Cretolier.

Difficulté d'accès à des documents cruciaux en France... et ailleurs

Malgré l'engagement du président François Hollande de favoriser la transparence sur l'implication de la France au Rwanda, à travers une déclassification des documents liés au dossier, nombreux parmi eux restent encore sous le sceau du secret. Par exemple la note de la délégation aux affaires stratégiques du 24 février 1995 (référence 109 DEF/DAS/SDQR/PC/CD), qui évoque des livraisons d'armes pendant le génocide et qui fut citée sur Mediapart, n'est toujours pas officiellement déclassifiée.

Par ailleurs, d'autres pays sont aussi soupçonnés d'avoir engagé leur responsabilité dans le génocide rwandais. C'est le cas notamment de la Chine, de l'Égypte, du Royaume-Uni du conservateur John Major, d'Israël au temps où le travailliste Yitzak Ra-

bin était au pouvoir, mais aussi de l'Afrique du Sud encore sous le régime d'apartheid de Frederik De Klerk, qui d'après l'association Survie auraient également livré des armes aux Forces armées rwandaises avant et pendant le génocide. Aujourd'hui, peu ou pas d'enquête diligentée dans ces pays sur le sujet.